

POLITIQUE SALARIALE 1992

REUNION DU MARDI 20 NOVEMBRE 1991

AU PONANT A 10 HEURES 30

Comme ce fut le cas pour l'année précédente, notre politique salariale pour 1992 tiendra compte des réalités économiques nationales.

Pour 1992, la Direction du Personnel prévoit une augmentation générale des salaires de 3 %, hors mérite, promotions et réévaluations des salaires en fonction du marché.

Les augmentations seront accordées selon le calendrier suivant :

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Augmentation générale de 3 % comme suit :

1 % le 1er février 1992
1 % le 1er mai "
1 % le 1er novembre "

Le point sur la situation écoulée sera fait lors de notre réunion sur la politique salariale 1993.

INTERESSEMENT AUX RESULTATS

La motivation du personnel, but principal de l'intéressement, doit être soutenue.

Aucune décision ne peut être prise avant l'arrêté des comptes définitifs de l'année 1991.

Handwritten signatures and initials at the bottom left of the page, including "AD" and "RV".

Coca-Cola Beverages S.A.

11

SALAIRE MINIMUM

Dans un but d'amélioration des plus bas salaires, la Direction Générale a décidé d'instaurer un salaire minimum propre à la Société, selon les normes suivantes :

Ancienneté : plus de 2 ans
Grille parisienne : indice minimum 127
Grille province : indice minimum 130

110
120

Les ajustements des salaires concernés seront réalisés dans le courant du 2ème semestre 1991.

INTERESSEMENT AUX RESULTATS

La motivation du personnel, but principal de l'intéressement, doit être soutenue.

Aucune décision ne peut être prise avant l'arrêté des comptes définitifs de l'année 1990.

Une réunion à cet effet se tiendra dans le courant du premier trimestre 1991.

TICKETS RESTAURANT

A compter du 1er Janvier 1991, la part patronale à l'achat des tickets restaurant passe de 18 F. à 19 F., soit 5,6 % d'augmentation.

COUVERTURE PREVOYANCE EN CAS DE MALADIE

Le délai d'ancienneté donnant droit au maintien du salaire en cas de maladie est réduit à 6 mois pour le personnel ayant au moins 3 enfants à charge.

Les Délégués Syndicaux :

COCA-COLA BEVERAGES S.A.

[Redacted signature area]

[Redacted signature area]